



Référent (e) des Sentinelles

Public

6 à 12 Stagiaires.

Tous les militants exerçant la responsabilité de référent « Sentinelle » dans le syndicat.

Prérequis

Être adhérent à la Cfdt avec autorisation du syndicat de participer à la formation.

Animation : C³

Durée et recommandations

3 jours soit 21h00

Les objectifs pédagogiques

- Être en capacité d'accompagner les équipes du syndicat sur l'égalité professionnelle
- Savoir décrypter les accords
- Savoir analyser les bilans sociaux des entreprises de son champ d'intervention
- Être en capacité d'impulser une démarche d'égalité professionnelle dans toutes les structures du syndicat
- Savoir mettre en œuvre le plan action « mixité »

« Il est souhaitable de participer à cette formation, muni du TOG de son syndicat. »

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentation
Rôles et missions du mandat de la Sentinelle
La notion du réseau
Une méthodologie utile à la Sentinelle
Décrypter les accords d'entreprise

JOUR 2 :

Le plan d'action Mixité
Se faire connaître et reconnaître
Être en capacité d'impulser une démarche d'égalité professionnelle dans les structures du syndicat

JOUR 3 :

Être en capacité d'impulser une démarche d'égalité professionnelle dans les structures du syndicats (Suite)
Évaluation et Vécu de formation



Référent (e) des Sentinelles

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Conduite de projet et de changement
- Savoir présenter un projet
- Définir des modalités d mise en œuvre d'un projet
- Conduite d'un projet

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C³ sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique.

Renseignements :
Organisme de formation C³

c3@f3c.cfdt.fr

<https://connaitre-comprendre-construire.fr/>